

## Fiche dossier 2015I003159 // 79421

### DEMANDEUR :

Utilisateur connecté : Laurent POUJADE  
Structure : SARL LBP ETUDES ET CONSEIL  
Date de consultation : 07/03/21

### METADONNEES DOSSIER:

Cabinet créateur : ARMAND Michel Collaborateur libéral (2011CL00004)  
Cabinet détenteur : Cabinet ARMAND Michel (2015I003159)

Géomètre-expert créateur : Michel ARMAND (03159)

Référence du dossier: 79421  
Commune: Castelnau-d'Estréfonds (31118)  
Date du dossier: 26 novembre 1979

Nature de l'intervention: Bornage et reconnaissance de limites (mitoyenneté...) (Eb) /

### REFERENCES CADASTRALES :

Numéro du DMPC:

Références cadastrales: 000 D 1001 / 000 D 1002 / 000 D 1003 / 000 D 1004 /

### DONNEES ATTACHEES :

Ce dossier dispose d'un polygone d'emprise : OUI  
Ce dossier a donné lieu à la création d'objets RFU : NON  
Ce dossier dispose de documents dématérialisés : NON

*Pour obtenir copie des documents dématérialisés, adressez-vous au géomètre-expert créateur.*

### GÉOLOCALISATION :



COMMUNE  
de Castelnau-d'Estrétefonds

Section D

3 • Feuille

Echelle : 1/2500

6462 T

enc. Mod. 30 Cad  
(Sept. 1970)

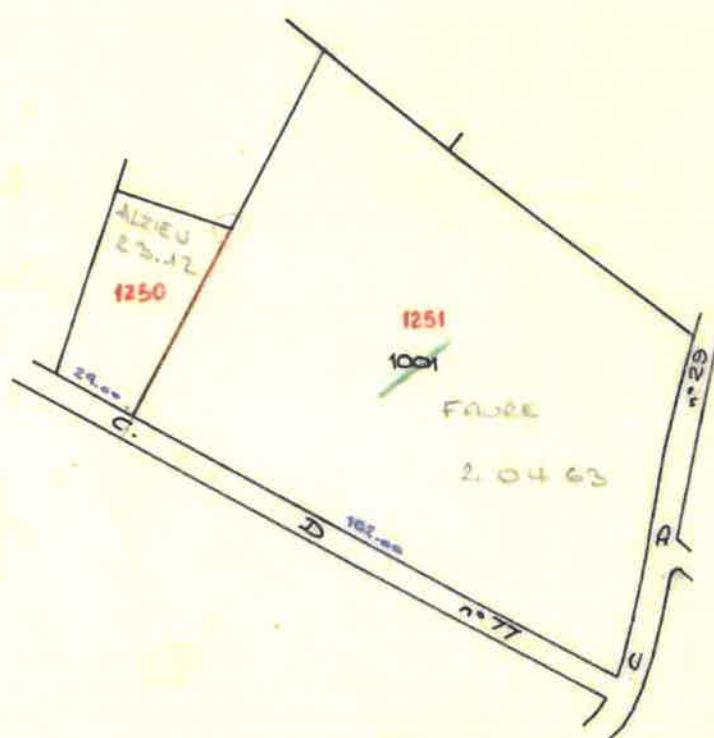
N° d'ordre  
du document  
d'arpentage

611

Tableau à modifier (1)  
d'assemblage sans chang' (1)

N.

Le Devez



trait du plan minute établi  
par le Bureau du Cadastre (1).  
par la personne agréée dans  
les bureaux du Cadastre (1).  
d'ordre au registre de cons-  
tation des droits : \_\_\_\_\_  
atch du Service d'origine : \_\_\_\_\_

DU CADASTRE  
DE FRANCE  
à Paris  
et aux Départements  
et à Paris

Rayer les mentions inutiles.

Qualité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).

#### Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

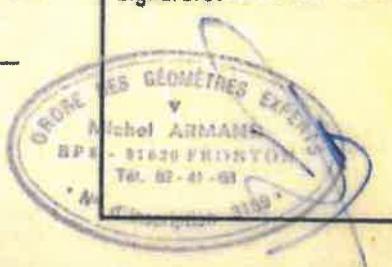
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (1), a été établi  
- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).  
- en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).  
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_  
par M. \_\_\_\_\_, géomètre à \_\_\_\_\_ (1).

Document d'arpentage dressé  
par M. M. ARMAND

à FRONTON (2)

Date : 26 NOV. 1979  
Signature :

A FRONTON, le 26 NOV. 1979



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS

# CROQUIS DE DELIMITATION

Propriété de M FAURE Roger

## DELIMITATION:

Vu pour accord sur les limites

telles qu'elles sont indiquées sur ce plan et matérialisées  
sur le terrain par une borne OGE en A, B, C, D.

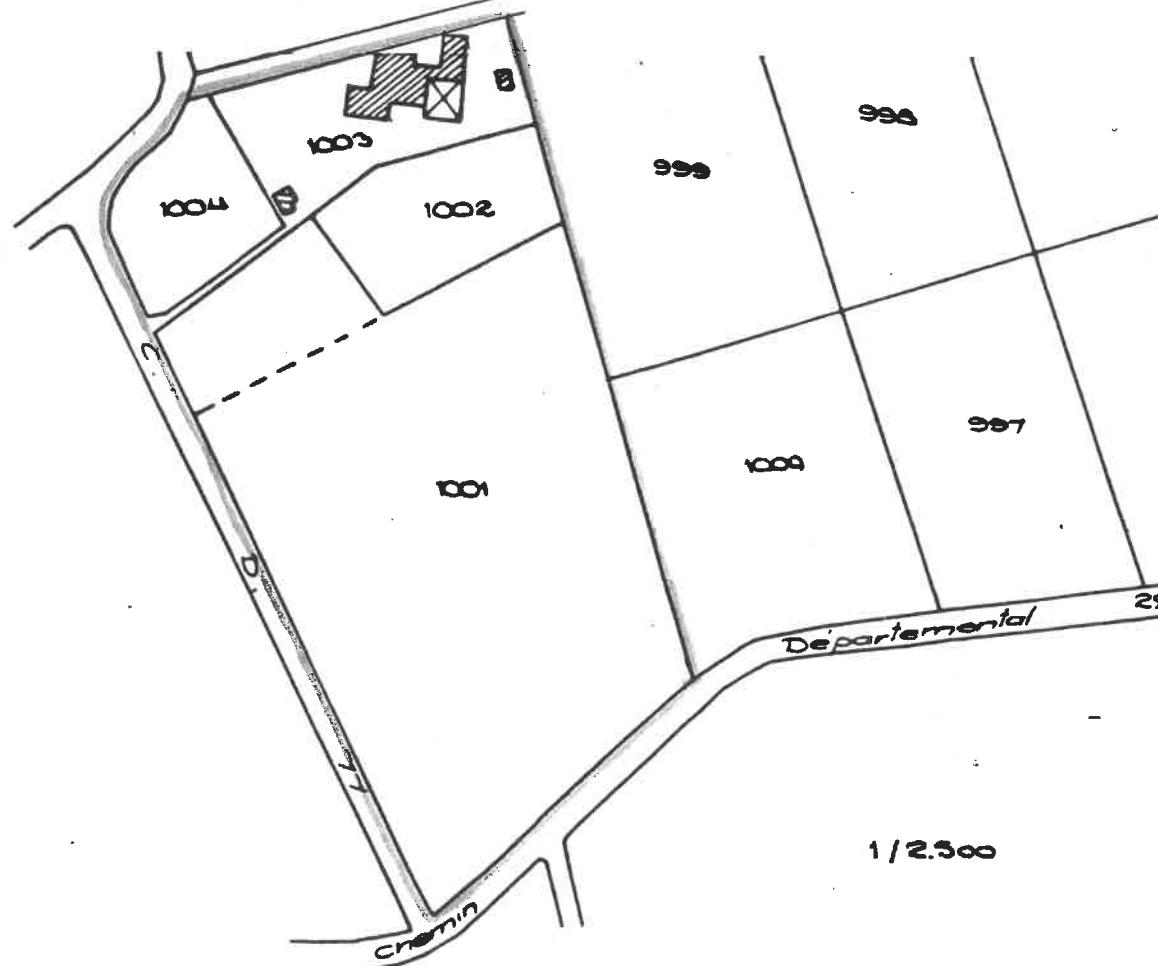
M. FAURE



M. ALZIEU



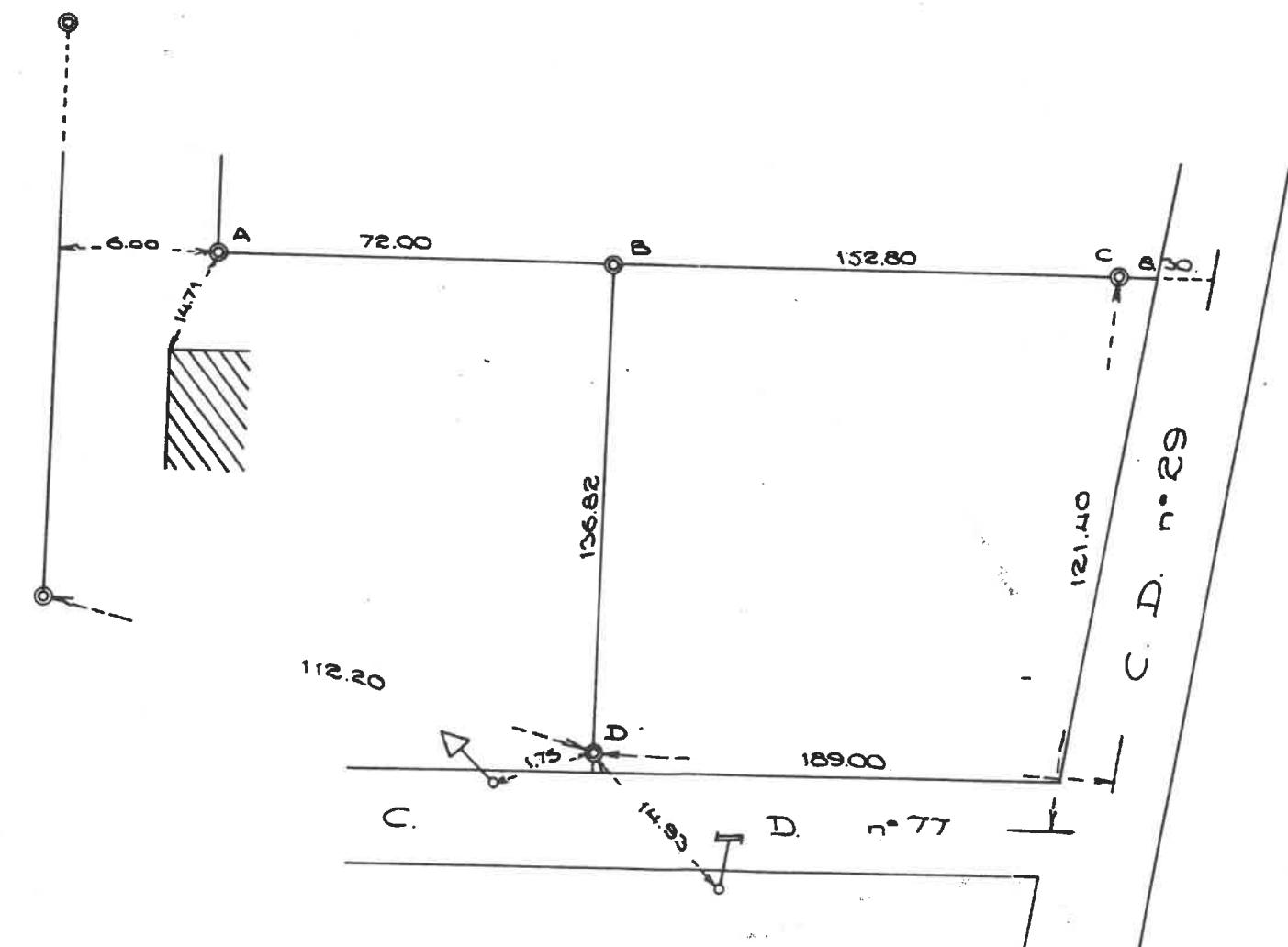
Extrait du Plan Cadastral



Lieu-dit: Le Devès

Section: D

N°: 1001, 1002, 1003, 1004



dressé par ARMAND Michel, Géomètre-Expert D.P.L.G.

à Fronton le 26/11/79

Ce document est un croquis et  
donc, n'est pas à l'échelle

# DECLARATION PRÉALABLE

## PROPRIÉTÉ DE M J FRANCIS

COMMUNE DE CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (H-G)

SECTION D N° PARTIES DE 1250

LIEU-DIT: LE DEVÈS

S = 2400 M<sup>2</sup>

FAIT À FRONTON LE 04/05/2012



ORDRE DES  
GÉOMÈTRES-EXPERTS

## NICOLAS ARMAND

GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER

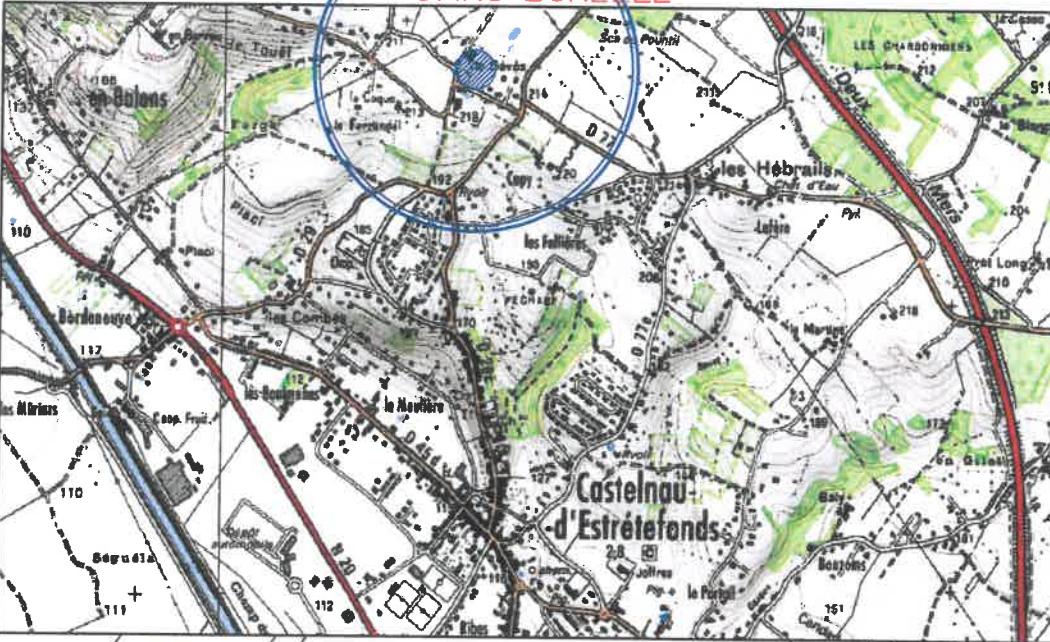
14 RUE DE LA RéPUBLIQUE TEL 05 61 82 41 68 FAX 05 61 82 99 61  
31620 FRONTON armand.nicolas31@orange.fr

BORNAGE • COPROPRIÉTÉ • DIVISION DE PARCELLES • DECLARATION PRÉALABLE • PERMIS D'AMÉNAGER  
CERTIFICAT D'URBANISME • GÉOREFÉRENCEMENT • NIVELLEMENT • LEVER DE FAÇADE • HÉBERGES •  
LEVER TOPOGRAPHIQUE • LEVER D'INTERIEUR • CALCUL DE CUBATURE • BATHYMETRIE • LOI CARREZ  
PROJET ROUTIER ET DE V.R.D. • MAÎTRISE D'ŒUVRE - O.P.C. •

DOSSIER: 12086

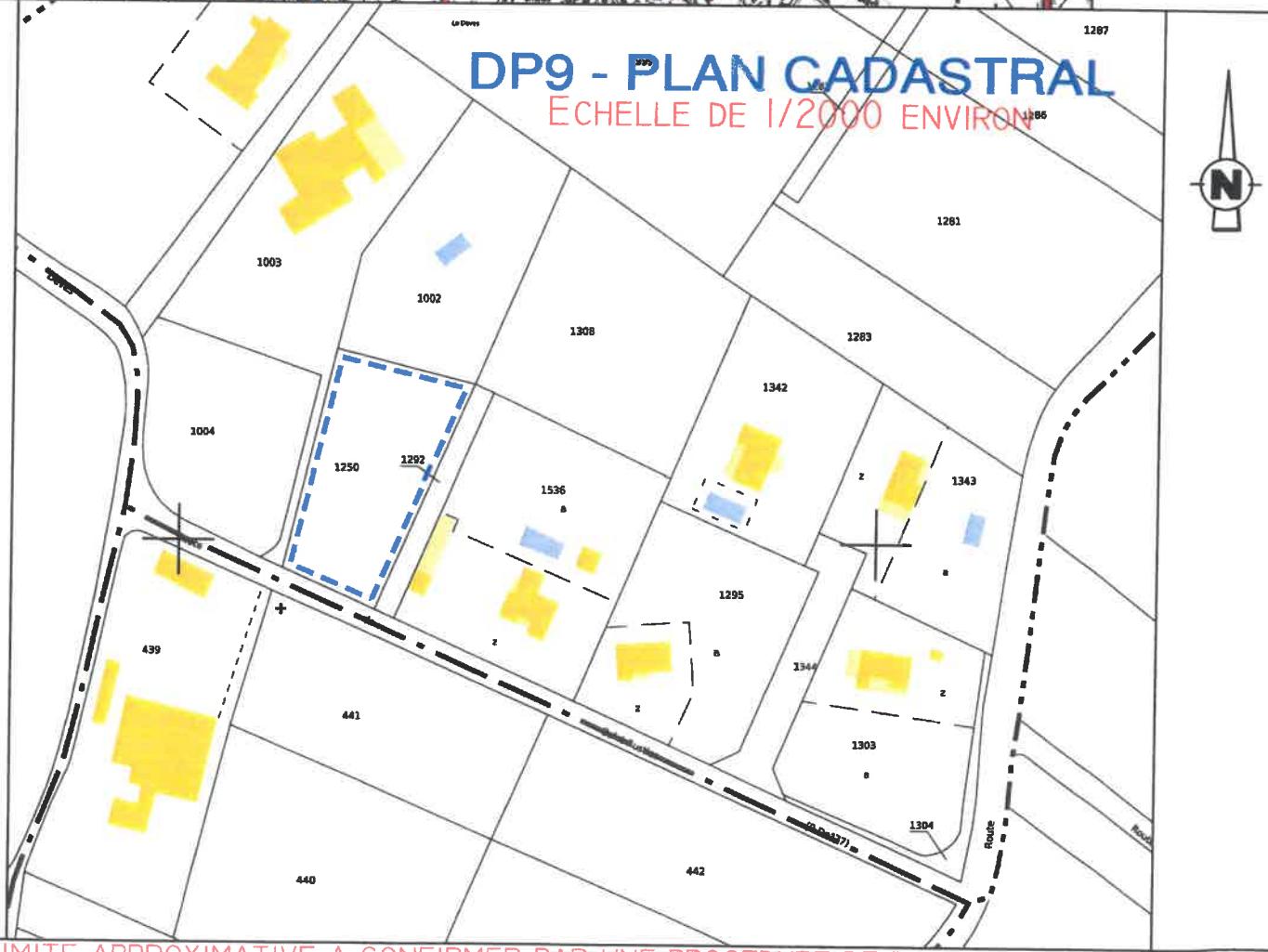
### DP1 - PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE



### DP9 - PLAN CADASTRAL

ECHELLE DE 1/2000 ENVIRON



LIMITE APPROXIMATIVE A CONFIRMER PAR UNE PROCEDURE DE BORNAGE AMIABLE.

© BORNE OGE EXISTANTE

© BORNE OGE MISE EN PLACE

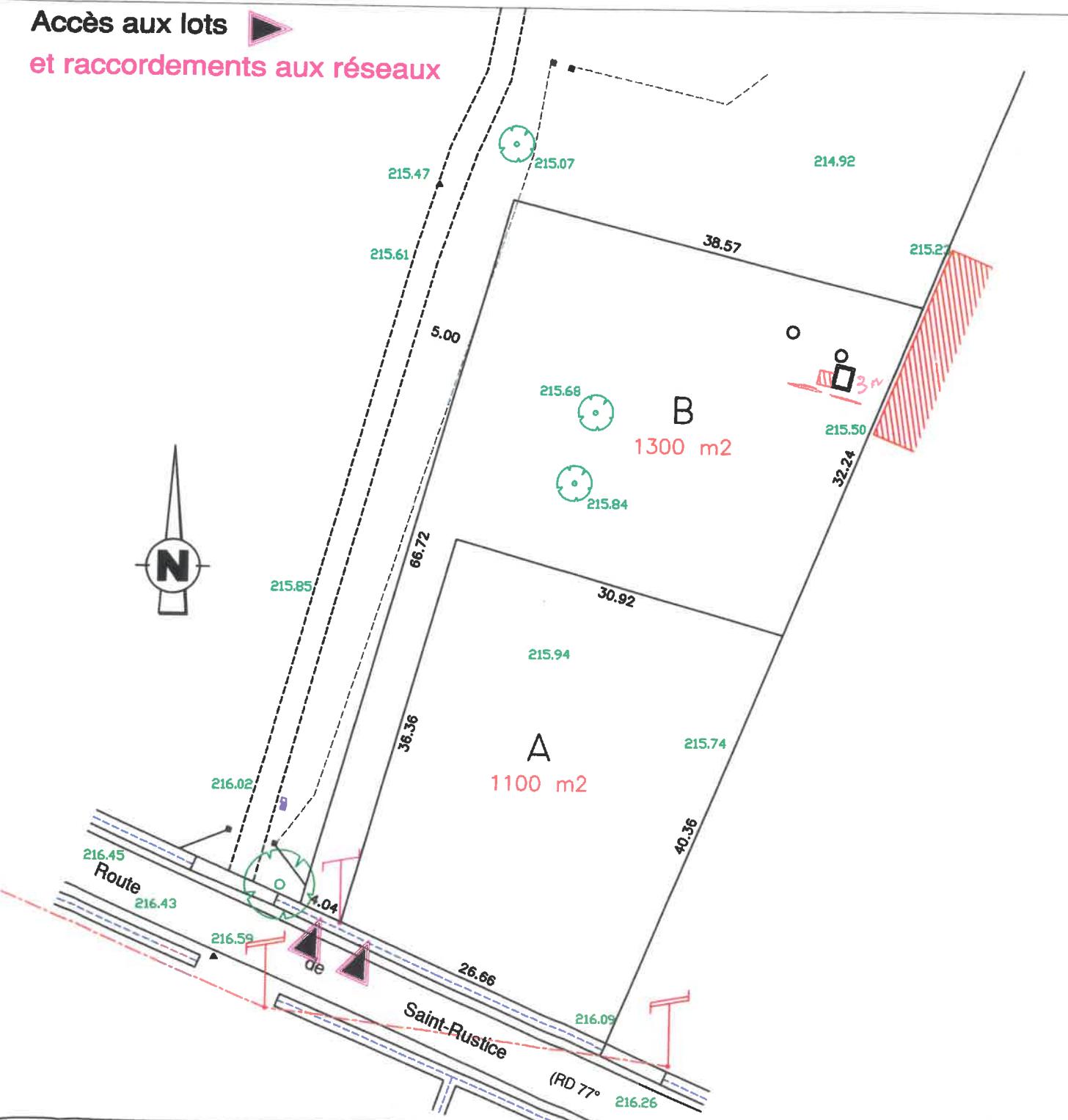
EN CAS DE CLOTURE LE LONG DU DOMAINÉ PUBLIC, IL EST NECESSAIRE DE DEMANDER L'ALIGNEMENT AUX SERVICES DES COLLECTIVITÉS GESTIONNAIRES.

### DP10 - PLAN PARCELLAIRE

ECHELLE DE 1/500

Assainissement non collectif

Accès aux lots  
et raccordements aux réseaux



La constructibilité sera répartie par application du COS à chaque lot.